



Lettre ouverte

A Paris, le 02 avril 2020

A l'attention de

Madame Anne HIDALGO

Maire de Paris

Madame Véronique LEVIEUX

Présidente du CHSCT Central

Madame Célia BLAUDEL

Présidente du CHSCT STEA

Monsieur Paul SIMONDON

Président du CHSCT DPE et STPP

Hôtel de Ville

3 rue Lobau

75004 Paris

Objet : Adresse CGT FTDNEEA à madame la Maire de Paris, aux Président-e-s des CHSCT C, CHSCT DPE, STPP et STEA suite CHSCT DPE du 02 avril 2020.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Monsieur les Président-e-s,

La situation de la France et dans le monde nous oblige à être très prudents sur les décisions à prendre qui auront des conséquences parfois irréversibles si mal anticipées ou mal jugées.

Le gouvernement qui a décrété le confinement le plus large possible se retrouve aujourd'hui dans une situation hors de contrôle, avec une expansion démesurée des cas COVID-19, des hôpitaux saturés et de plus en plus de morts à chaque 24h00 qui passent.

Le COVID-19 n'est pas le seul responsable. La multiplication des contacts favorisant la contamination, les décisions et mesures prises en haut lieu, la responsabilité de chacun à mettre en place des mesures barrières, en premier lieu, en sont aussi les facteurs aggravants.

Madame la Maire de Paris s'est exprimée en saluant avec la plus grande force l'action des agents qui sont sur le terrain assurant la continuité des services publics indispensables. Elle rappelle le rôle fondamental et la contribution directe, par la mobilisation, à limiter les conséquences de cette crise sanitaire.

Madame la Maire de Paris affirme qu'elle doit aux agents de leur assurer de travailler dans des conditions qui préservent leur santé et leur sécurité et que c'est sa priorité absolue.

C'est la raison pour laquelle, elle a demandé à l'administration, en lien avec les représentants du personnel, le service de médecine de la Ville et la Mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST),

de veiller, avec la plus grande transparence et la vigilance la plus absolue, à ce que soient garanties aux agents les meilleures conditions de protection individuelle et collective.

C'est dans ce sens que la CGT FTDNEEA réaffirme son attachement à ces instances et au fait que toutes décisions et mesures traitant de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, même si la DPE les justifie par la gravité de la crise pandémique, doivent associer et consulter les représentants des personnels qui en ont également la responsabilité.

Il s'agit donc de rétablir l'ensemble des prérogatives des CHSCT (Central, de Directions et de Services) dans les meilleurs délais et de décider d'un calendrier de densité suffisante (une fois par semaine).

Le bon sens nous enseigne que pour limiter les contaminations au COVID-19, il faut limiter le risque d'exposition à la contamination.

La première des réflexions serait de définir le plus objectivement possible, les missions d'intérêt public indispensables en cette situation de crise.

Cela nous permet de limiter le nombre d'agents exposés sur le terrain aux stricts besoins des missions essentielles.

Il faut également évaluer les risques de ces missions essentielles et définir les équipements disponibles offrant la meilleure protection aux agents.

Nous sommes tous apparemment d'accords sur le principe mais pas sur la méthode ou la manière de l'exprimer.

C'est pour cela que la CGT FTDNEEA réaffirme que seule la collecte devrait être considérée comme mission essentielle au STPP.

La DPE a cependant estimé que les missions essentielles au STPP couvraient la collecte (OM et MM), la collecte des encombrants et les tâches curatives de propreté.

Entendons par tâches curatives de propreté, des activités clairement définies comme l'aspiration et le lavage mécanique et à la lance des chaussées, trottoirs et caniveaux, le traitement des accidents sur la voie publique par la fonctionnelle, et d'autres activités laissant une ouverture et interprétation de son usage à chacun.

Sur la collecte :

Au vu d'une baisse de la collecte (OM et MM) de 40%, la question est de s'assurer que les effectifs des ateliers en collecte régie, qui se voient très certainement diminués par des absences diverses (maladie, accident, confinement, etc...), puissent assurer les missions correctement et dans les meilleures conditions organisationnelles.

Si c'est le cas, cela renforce également l'analyse de la CGT FTDNEEA de limiter la collecte comme seule mission essentielle.

Sur les encombrants :

Au vu d'une baisse des encombrants de 90%, la question est de s'assurer que les effectifs des ateliers de petits engins de trottoirs, qui se voient très certainement diminués par des absences diverses (maladie, accident, confinement, etc...), puissent assurer cette mission correctement et dans les meilleures conditions organisationnelles (des propositions ont été faites au CHSCT DPE du 2 avril 2020).

Si c'est le cas, cette baisse libérerait 9 agents sur 10 qui pourraient être affectés aux missions essentielles définies par la DPE.

Pour mémoire, les encombrants, le lavage à la rampe, l'aspiration des trottoirs, les dépôts et lieux des personnes à la rue, sont assurés exclusivement par les ateliers (AS). Les équipes d'urgence propreté qui

traitent les points noirs (urine, fientes et excréments) qui ont été créés pour cela en dépendent également.

De fait, les ateliers AS sont à eux seuls indispensables à la réalisation des missions essentielles définies par la DPE.

Il faut impérativement que ces agents disposent des meilleurs moyens de protections collectives et individuelles (des propositions ont été faites au CHSCT DPE du 2 avril 20).

Il faut également que soit complétés ces effectifs au plus stricts de leurs besoins, à chaque fois que cela est nécessaire. Pour cela, la DPE dispose des agents confinés d'office et mis en attente à leur domicile.

La CGT FTDNEEA pense que seulement de cette manière, le nombre d'agents exposés sera au plus bas.

Veillez agréer, Madame la Maire de Paris, Mesdames et Monsieur les Président-e-s, notre parfaite considération.

Pour la CGT FTDNEEA
Le Secrétaire Général
Régis VIECELI